

# Annonces matinales de sécurité routière

Voici des exemples d'annonces matinales sur un certain nombre de sujets de sécurité routière communs. Cliquez sur le sujet approprié pour votre école ou vos élèves.

**Patins à roues alignées et planche à roulettes**  
**Vélo**  
**Chemins de fer**

**Autobus**  
**Passager**  
**Piéton**

## **Patins à roues alignées/planche à roulettes**

**Êtes-vous prêt à rouler?** Les utilisateurs de planche à roulettes et de patins à roues alignées intelligents portent un casque. Même les professionnels et les Olympiens portent un casque. N'oubliez pas de porter un casque lorsque vous roulez.

**Êtes-vous prêt à rouler?** Saviez-vous que les casques de planche à roulettes sont différents? Un casque de planche à roulettes recouvre une plus grande partie de la tête qu'un casque de vélo. Advenant une chute, il se peut que vous ayez à remplacer votre casque.

**Êtes-vous prêt à rouler?** Les adeptes de la planche à roulettes et du patin à roues alignées doivent toujours circuler du côté droit des trottoirs, pistes et sentiers. N'oubliez pas de toujours signaler un virage au moyen de signaux manuels.

**Êtes-vous prêt à rouler?** Saviez-vous qu'en plus du port d'un casque, tous les adeptes de planche à roulettes et de patins à roues alignées devraient porter des genouillères, des coudières et des protecteurs de poignet? Ceci aidera à prévenir des fractures et de graves éraflures et ecchymoses.

**Êtes-vous prêt à rouler?** Il est préférable de ne pas circuler en planche à roulettes ou en patins à roues alignées le soir. Toutefois, si vous circulez le soir, assurez-vous de porter des vêtements réfléchissants. Vous pouvez même coller du ruban adhésif réfléchissant à l'arrière de vos patins ou de vos chaussures.

**Êtes-vous prêt à rouler?** Ne portez jamais un casque d'écoute en faisant du vélo, de la planche à roulettes ou du patin à roues alignées. Vous ne pourrez pas entendre le bruit, par exemple, des autos et des camions, ni des gens qui vous entourent.

## **Annonces concernant le vélo**

**Le saviez-vous...** les cyclistes sont tenus de circuler à la file indienne sur les accotements pavés, ou aussi loin que possible à droite de la surface pavée de la route.

Votre vélo doit être muni de réflecteurs avant et arrière afin d'assurer votre sécurité lorsque vous circulez en soirée, la nuit ou tôt le matin.

Le saviez-vous... la loi stipule que :

- Tous les vélos doivent être munis d'une clochette ou d'un klaxon en état de marche.
- Les vélos doivent posséder au moins un frein qui agit sur la roue arrière.
- Tous les cyclistes de moins de 18 ans sont tenus de porter un casque de vélo homologué.
- Tous les cyclistes sont tenus de signaler un virage au moyen de signaux manuels.

# Annonces matinales de sécurité routière

---

## Annonces concernant la sécurité ferroviaire

**Le saviez-vous...** Un train de marchandises peut nécessiter jusqu'à au moins 2 km pour arrêter, cela représente plus de 18 terrains de football. Soyez prudent, ne marchez jamais sur une voie ferrée!

**Le saviez-vous...** La loi oblige de respecter des signaux de passages à niveau et le défaut de suivre les règles de la route près d'un passage à niveau est non seulement illégal, ça peut être mortel. Certains véhicules, tels que les autobus scolaires, sont tenus d'arrêter à tous les passages à niveau, que les feux d'avertissement clignotent ou non.

Vous devez toujours **ARRÊTER**, **REGARDER** et **ÉCOUTER** avant de traverser un passage à niveau. Arrêtez à au moins 5 mètres du rail de voie ferrée le plus près. Regardez à droite et à gauche, puis écoutez pour le son d'un train qui approche.

## Annonces concernant la sécurité à bord d'un autobus

**Les roues de l'autobus tournent et tournent...**  
Assurez-vous de demeurer hors de la zone de danger en tout temps! Si vous pouvez toucher à l'autobus, vous êtes trop près.

**Les roues de l'autobus tournent et tournent...**  
Attendez toujours que le conducteur d'autobus vous fasse signe de traverser. Vous devez pouvoir apercevoir le conducteur en tout temps. Si vous ne pouvez pas voir le conducteur, celui-ci ne peut également pas vous voir!

**Les roues de l'autobus tournent et tournent...**  
Souvenez-vous de ne jamais passer ou jouer derrière **AUCUN** véhicule! Si vous échappez quelque chose, ne vous arrêtez pas pour le récupérer. Laissez un adulte le récupérer plus tard.

## Annonces concernant la sécurité des passagers

**Le saviez-vous...** La loi exige le port de la ceinture de sécurité au Canada. Assurez-vous de bien boucler votre ceinture à chaque fois que vous prenez place dans une voiture, même si ce n'est que pour une courte distance. Les ceintures de sécurité sauvent des vies.

**Le saviez-vous...** Aucun individu de moins de 13 ans ne devrait prendre place sur le siège avant d'une voiture munie de coussins gonflables. En cas de collision, les coussins gonflables peuvent gravement blesser un enfant assis sur le siège avant.

## Sécurité piétonnière

**Regardez à gauche, à droite** et à nouveau à gauche avant de traverser la rue. Traversez uniquement lorsque la voie est libre.

**Vous faites une marche aujourd'hui?** Les accidents et les collisions ont tendance à se produire près de la maison. Assurez-vous de toujours être vigilant avant de traverser une entrée d'auto. De nombreux conducteurs qui reculent ne vous apercevront pas.

**Vous faites une marche aujourd'hui?** Marchez toujours sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir et que vous devez marcher sur la chaussée, marchez toujours face à la circulation.